



Activités du service d'actualités numériques

Conditions générales

L'activité de modèle d'action « HORS DU COMMUN » (nommée ci-après « Activité ») fait partie du Service d'actualités numériques de John Deere et est organisée par John Deere Walldorf GmbH & Co.KG, Altrottstraße 31, 69190 Walldorf, Allemagne (nommée ci-après « John Deere »).

But de la campagne

Le but de cette Activité est de sensibiliser et de souligner le caractère abordable de l'équipement John Deere pour les Gator et les tracteurs utilitaires.

Durée de la campagne

L'Activité débutera le 1^{er} mars 2020 et se terminera le 31 mars 2020. John Deere se réserve le droit de prolonger cette période jusqu'au 31 août 2020 à tout moment avant ou pendant l'Activité. Durant cette période, le Client aura le choix entre une sélection de modèles d'équipement pour lesquels le client pourra obtenir une remise supplémentaire de 10 % sur les machines et les options sélectionnées ainsi que sur les équipements qui sont proposés avec les modèles.

John Deere se réserve le droit de suspendre ou arrêter l'Activité John Deere pour une bonne cause, en particulier si le bon déroulement de l'Activité ne peut plus être garanti pour des raisons techniques ou légales. De telles raisons peuvent inclure des problèmes techniques (erreurs matérielles et/ou logicielles, virus dans le système informatique, manipulation, etc.), des changements dans les conditions d'utilisation ou d'autres décisions. Les participants ne peuvent prétendre à aucune réclamation en raison de l'arrêt précoce basé sur les motifs mentionnés précédemment. En outre, John Deere signale par la présente aux participants que la disponibilité et le fonctionnement de l'Activité ne peuvent pas être garantis.

Participation

Pour participer à l'Activité, les participants doivent s'inscrire à l'Activité sur le site Internet de John Deere www.deere.fr/hors-du-commun avec leur adresse e-mail. L'adresse e-mail sera utilisée pour envoyer aux participants un e-mail de suivi pour confirmer l'adresse e-mail et l'intérêt pour l'Activité. Ensuite, les participants recevront un autre e-mail avec le bon. Le participant doit imprimer le bon et se rendre dans une concession John Deere de son choix pour l'utiliser. Le concessionnaire confirmera le remboursement du bon avec Deere en transmettant le numéro de bon anonyme à John Deere. Les participants doivent fournir à John Deere les données demandées, à savoir sexe, prénom, nom, adresse e-mail et accepter les conditions générales.

La participation à l'Activité est entièrement volontaire. La participation est gratuite, à l'exception des éventuels coûts de télécommunication facturés par l'opérateur Internet ou de téléphonie mobile du participant, qui sont à la charge de ce dernier.

Par souci de clarté, il est explicitement statué que la participation à l'Activité n'est ni sujette, ni connectée de quelque manière que ce soit à l'achat de marchandises ou de services et que les éléments montrés sur les images ne sont pas nécessairement inclus dans le prix annoncé. La participation est uniquement valide chez les concessionnaires participants dans les pays suivants :

Royaume-Uni, Irlande, France, Allemagne, Autriche, Suisse, Espagne, Portugal, Italie, Pologne, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Suède

Éligibilité ; exclusion

Toutes les personnes physiques âgées d'au moins 14 ans sont habilitées à participer à l'Activité, sauf si la participation est expressément exclue. Aucun profit ne sera distribué aux personnes âgées de moins de 14 ans. Dans le cas où le participant n'a pas atteint l'âge de 18 ans (21 ans pour le Royaume-Uni) ou n'est pas ou pas entièrement compétent pour une autre raison, l'autorisation des parents (ou des représentants légaux) est nécessaire pour participer à l'Activité. Chaque personne ne peut participer à l'Activité qu'une fois. Les participations via des procédures de participation de masse de tiers ne sont pas autorisées.

La participation à l'Activité est interdite aux employés de Deere & Company, toutes les entreprises affiliées et succursales dans le sens des sections 15 et seq. AktG incluses, et à leurs parents directs, aux employés de l'agence et à toutes les personnes impliquées dans la conception et l'organisation de l'Activité.

John Deere est habilité à exclure la participation de personnes individuelles pour une bonne cause, par ex. toute violation ou tout non-respect de ces Conditions générales, toute (tentative de) manipulation, etc. et se réserve le droit d'entreprendre une action en justice. Si l'exclusion est dûment justifiée, John Deere peut également refuser l'attribution de cadeaux/prix ou en demander la restitution. Une exclusion basée sur une bonne cause ne donne au participant exclu aucun droit de réclamation vis-à-vis de John Deere.

Responsabilité

La responsabilité de John Deere, de ses représentants légaux, employés et agents d'exécution, issue de ou ayant un rapport avec l'Activité, sans tenir compte de la base juridique, est limitée à la négligence grave ou intentionnelle.

La limitation de responsabilité mentionnée ci-dessus s'applique en particulier aux dommages causés par des erreurs, retards ou interruptions dans la transmission, en particulier l'accessibilité du site de l'Activité, en cas de dysfonctionnements de l'équipement technique et du serveur, de contenu incorrect, de perte ou suppression de données ou de virus. La limitation de la responsabilité mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux dommages résultant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou de la violation des obligations contractuelles essentielles (obligations fondamentales).

Les obligations contractuelles matérielles sont celles qui doivent garantir des droits au participant conformément au sens et à l'objet du contrat, ou dont l'accomplissement est essentiel pour permettre la bonne exécution du contrat, et sur le respect desquelles le participant peut compter en toute circonstance. Dans le cas d'une violation négligente légère d'obligations contractuelles matérielles, John Deere sera uniquement tenu responsable des dommages qui étaient prévisibles au moment de

la conclusion du contrat et qui sont typiques pour ce type de contrat, à moins que les demandes de dommages et intérêts ne se basent sur une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé.

Protection des données

John Deere Walldorf GmbH & Co. KG est responsable du traitement des données.

Lors de la participation à l'Activité, les données personnelles des participants sont collectées, traitées et utilisées dans le cadre de l'Activité (sexe, prénom, nom, adresse e-mail). Ces données sont collectées, traitées et utilisées exclusivement aux fins de l'exécution de l'Activité et donc pour l'accomplissement du contrat par John Deere.

Si le participant n'a pas atteint l'âge de 16 ans, les parents (ou représentants légaux) doivent autoriser le traitement des données personnelles.

Les données fournies par le participant seront supprimées immédiatement après la fin de l'Activité, à moins que le participant n'ait autorisé la poursuite du traitement de ses données ou qu'il n'existe une obligation légale justifiant la conservation des données. Dans ce dernier cas, le traitement ultérieur des données sera restreint. Les données ne seront transmises à des tiers que si cela s'avère nécessaire pour l'exécution de l'Activité (par ex. pour envoyer un e-mail), à moins que le participant n'ait autorisé la poursuite du traitement de ses données.

Étant donné que cette Activité fait partie du Service d'actualités numériques, le participant donne son accord séparé pour le traitement de ses données personnelles aux fins de fourniture du Service d'actualités numériques. Pour obtenir plus d'informations sur le traitement des données personnelles pour exécuter cette Activité ainsi que sur le traitement des données personnelles pour fournir le Service d'actualités numériques, merci de consulter : <https://www.deere.fr/fr/protection-des-donnees-privées/>.

Divers

Si l'une des dispositions susmentionnées de ces conditions générales de participation s'avère invalide ou contient une lacune, le reste des dispositions n'en est pas affecté. Les dispositions invalides ou incomplètes seront conservées avec du contenu valide qui représente de manière aussi proche que possible de sens du contenu invalide.

Aucun recours auprès de tribunaux n'est permis.

L'Activité et les conditions générales de participation sont gouvernées par le droit allemand.